

ARRETE N° 2020-103

Portant représentation du Maire au sein
de la commission administrative chargée
d'établir les listes électorales par bureau
de vote

Le Maire de la commune de Châtelleraut,

VU le procès verbal en date du 28 mai 2020, relatif à l'élection du Maire et des adjoints,

CONSIDERANT la nécessité, pour le bon fonctionnement de la commission administrative chargée d'établir les listes électorales par bureau de vote, de désigner un représentant de la commune de Châtelleraut en son sein,

ARRETE

ARTICLE 1 : Mme. Laurence RABUSSIER est désignée pour représenter le Maire de la commune de Châtelleraut au sein de la commission administrative chargée d'établir les listes électorales par bureau de vote.

ARTICLE 2 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Châtelleraut, le 25 JUIN 2020

Le Maire


Jean-Pierre ABELIN

